AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_01-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents 27
Pouvoirs 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/01

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.

Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE SAINT-RAPHAËL ET DU PAYS DE FAYENCE

Le syndicat mixte réunit la commune de Saint-Raphaël et la Communauté de communes du Pays de Fayence autour de projets communs dans le domaine du tourisme (centrale de réservation, sentiers pédestres…), de la culture (médiatem, quatuors à cordes…),de l'environnement, de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

Conformément à l'article 5 des statuts du syndicat mixte, la Communauté de Communes est représentée par six délégués titulaires et huit délégués suppléants.

Les candidats au poste de délégué titulaire et suppléant s'étant au préalable fait connaître :

Le Conseil Communautaire,
Vu le résultat des votes au 1er tour de scrutin,
à l'unanimité des membres votants,

• **DESIGNE comme délégués titulaires :**

Josette SAGNARD ..... Fayence
Joëlle FABRE ..... Montauroux
Camille BOUGE .....Tourrettes
René UGO ..... Seillans
Eliane FERAUD ..... Mons
Robert TRABAUD .....Tanneron

• **DESIGNE comme délégués suppléants :**

Jean-Luc FABRE..... Fayence
Jean-Yves HUET .....Montauroux
Myriam ROBBE ..... Saint-Paul-en-Forêt
François CAVALLIER .....Callian
Isabelle BERTLOT.....Bagnols-en-Forêt
Augusta CHEYRES..... Mons
Marie-José BAUDUIN .....Tanneron
Elisabeth MENUT ..... Tourrettes

Acte signé,
Le Président
René UGO

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_02-DE
Reçu le 25/04/2014

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents 27
Pouvoirs 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/02

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.

Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

FIXATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS ET COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'article L5211-10 et l'article 2.6 des statuts de la Communauté de Communes, prévoient de limiter le nombre de Vice Présidents à 20% de l'effectif total mais laissent la possibilité au conseil communautaire, à la majorité des deux tiers, de porter cette limite à 30%.

Considérant l'importance d'une représentation égale des communes en ce qui concerne les vice-présidences et la composition du Bureau,

le Président propose de fixer à huit le nombre de vice présidents

et de fixer à neuf le nombre de membres du Bureau composé du président et des huit vice-présidents .

le Conseil Communautaire,
Vu le résultat des votes, soit :
31 POUR et 1 CONTRE (Mr Maurice Bottero)

- **FIXE à HUIT le nombre de vice-présidents**
- **FIXE à NEUF les membres du Bureau communautaire comprenant le président et les 8 vice-présidents.**

Acte signé,
Le Président
René UGO

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_03-DE
Reçu le 25/04/2014

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents 27
Pouvoirs 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/03

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.

Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT et aux précisons apportées par la circulaire du 13 mars 2014 intitulée « Election et mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires », l'élection des vice-présidents a lieu au scrutin secret uninominal à trois tours.

Le Conseil Communautaire,
Vu les résultats des votes, à l'unanimité des membres,
DESIGNE

1er VICE-PRESIDENT----------François CAVALLIER
seul candidat à la 1ère vice-présidence : résultat du vote au 1er tour de scrutin 32 VOIX

2e VICE-PRESIDENT ----------Robert TRABAUD
seul candidat à la 2è vice-présidence : résultat du vote au 1er tour de scrutin 32 VOIX

3e VICE-PRESIDENTE----------Eliane FERAUD
seule candidate à la 3è vice-présidence : résultat du vote au 1er tour de scrutin 32 VOIX

4e VICE-PRESIDENT ----------Camille BOUGE
seul candidat à la 4è vice-présidence : résultat du vote au 1er tour de scrutin 32 VOIX

5e VICE-PRESIDENT ----------Jean-Luc FABRE
seul candidat à la 5è vice-présidence : résultat du vote au 1er tour de scrutin 32 VOIX

6e VICE-PRESIDENT ----------Michel TOSAN
seul candidat à la 6è vice-présidence : résultat du vote au 1er tour de scrutin 32 VOIX

7e VICE-PRESIDENT ----------Nicolas MARTEL
seul candidat à la 7è vice-présidence : résultat du vote au 1er tour de scrutin 32 VOIX

8e VICE-PRESIDENT ----------Jean-Yves HUET
seul candidat à la 8è vice-présidence : résultat du vote au 1er tour de scrutin 32 VOIX

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Département
........../........ AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_03-DE
Effectif légal du conseil communautaire
Reçu le 25/04/2014

Nombre de conseillers en exercice
........32/.........

PROCES –VERBAL DE L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

Le ....23 Avril........................ 2014 à ...14... heures ..30.....minutes, en application de article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire du Pays de Fayence.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer le nom et le prénom d'un conseiller par case) :

BERTLOT Isabelle	FERAUD Eliane	BAUDVIN Marie-José
TOSAN Michel	BORTLIDA Jean-François	BOTTERO Maurice
AMAND-VERNOT Sylvie	FABRE Joëlle	TRABAUD Robert
CAVALLIER François	HUET Jean-Yves	BOUGE Camille
LOUIS Christian	MANKAI Marie-Josée	PELLEGRINO Alex
CHRISTINE Monique	THEODOSE Christian	
FABRE Jean Luc	BOUHET Adrien	
HENRY Bernard.	MARTEL Nicolas	
SAGNARD Josette	ROBBE Myriam	
CHEYRES Augusta	FORNIGLIA Jean-Jacques	
DE CLARENS Patrick	UGO René	

Absents (1) :
...FABRE Lionel...
...DERBES Isabelle...
...FENOCCHIO.....Philippe...
...MIRALLES.......Christine...
MENUT Elisabeth

Le conseil communautaire a désigné pour secrétaire de séance :
............Mme.....Myriam.....ROBBE...

Le conseil communautaire a désigné pour assesseur :
............Mme.....Josette.......SAGNARD...

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_03-DE
Reçu le 25/04/2014

1 Election des vice-présidents

Sous la présidence de M René UGO, (ou remplaçant en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

1.1 Nombre de vice-présidents

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant qui a décidé de le fixer ce jour à ....huit.

2 Election du 1er vice-président

Suite à l'élection du président et à la détermination du nombre de vice-présidents, il est nécessaire de procéder à leur désignation.

2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....32.....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) ..0....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....32.....
e. Majorité absolue (2) ..17.....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
CAVALLIER François	32	trente deux

2.2 Résultats du deuxième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_03-DE
Reçu le 25/04/2014

2.3 Résultats du troisième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

2.4 Proclamation de l'élection du 1er vice-président

M ou Mme CAVALLIER François a été proclamé(e) 1er vice-président(e) de la Communauté de communes et a été immédiatement installé(e).

3 Election du 2ème vice-président

3.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....32.....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....0.....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....32.....
e. Majorité absolue (2) .....17.....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
TRABAUD Robert	32	trente deux

3.2 Résultats du deuxième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

AR PREFECTURE
083-200004802-20140425-[illegible]
Reçu le 25/04/2014

3.3 Résultats du troisième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

3.4 Proclamation de l'élection du 2ème vice-président

M ..Robert TRABAND..... a été proclamé(e) 2ème vice-président(e) et a été immédiatement installé(e).

4 Election du 3ème vice-président

4.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ...0.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....32.....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) ...0....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....32.....
e. Majorité absolue (2) .....17.....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
FERAUD Eliane	32	trente deux

4.2 Résultats du deuxième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

AR PREFECTURE
083-200004802-[illegible]
Reçu le 25/04/2014

4.3 Résultats du troisième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

4.4 Proclamation de l'élection du 3ème vice-président

M me Eliane FERAUD a été proclamé(e) 3ème vice-président(e) de la Communauté de communes du Pays de Fayence et a été immédiatement installé(e).

5 Election du 4ème vice-président

5.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....32.....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....0.....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....32.....
e. Majorité absolue (2) .....17.....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
BOUGE Camille	32	trente deux

5.2 Résultats du deuxième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

AR PREFECTURE
083-200004802-[illegible]
Reçu le 25/04/2014

5.3 Résultats du troisième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

5.4 Proclamation de l'élection du 4ème vice-président

M r Camille BOUGE..... a été proclamé(e) 4ème vice-président(e) de la Communauté de communes du Pays de Fayence et a été immédiatement installé(e).

6 Election du 5ème vice-président

6.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..0.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) ....32.....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .0.....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) ..32.....
e. Majorité absolue (2) .....17.....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
FABRE Jean-Luc	32	trente-deux

6.2 Résultats du deuxième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

PRÉFECTURE
083-200004802-20140423-140423_03-DE
Reçu le 25/04/2014

6.3 Résultats du troisième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

6.4 Proclamation de l'élection du 5ème vice-président

M ou Mme Jean-Luc FABRE a été proclamé(e) 5ème vice-président(e) de la Communauté de communes du Pays de Fayence et a été immédiatement installé(e).

7 Election du 6ème vice-président

7.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ...0.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....32.....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .0.....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) ....32.....
e. Majorité absolue (4) .....17.....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
TOSAN Richel	32	trente - deux

7.2 Résultats du deuxième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

AR PRÉFECTURE
083-200004802-20140423-140423_03-DE
Reçu le 25/04/2014

7.3 Résultats du troisième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

7.4 Proclamation de l'élection du 6ème vice-président

M ..Michel TOSAN..... a été proclamé(e) 6ème vice-président(e) de la Communauté de communes du Pays de Fayence et a été immédiatement installé(e).

8 Election du 7ème vice-président

8.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ...0.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) ....32.....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) ...0....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .32.....
e. Majorité absolue (2) .17.....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
MARTIN Nicolas	32	trente deux

8.2 Résultats du deuxième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

083-200004802-20140423-140423_03-DE
Reçu le 24/04/2014

8.3 Résultats du troisième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

8.4 Proclamation de l'élection du 7ème vice-président

M z...Nicolas...MARTEL..... a été proclamé(e) 7ème vice-président(e) de la Communauté de communes du Pays de Fayence et a été immédiatement installé(e).

9 Election du 8ème vice-président

9.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ....0.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....32.....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .0.....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) ...32.....
e. Majorité absolue (2) .....17.....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
HUET Jean-Yves	32	trente deux

9.2 Résultats du deuxième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

083-200004802-20140423-140423_03-DE
Reçu le 25/04/2014

9.3 Résultats du troisième tour de scrutin (3)

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre des votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Art. L. 66 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) .....
e. Majorité absolue (2) .....

Nom et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

9.4 Proclamation de l'élection du 8ème vice-président

M Jean-Yves HUET a été proclamé(e) 8ème vice-président(e) de la Communauté de communes du Pays de Fayence et a été immédiatement installé(e).

10 Observations et réclamations (4)

.....
.....
.....
.....

11 Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 23 Avril 2014
à 15 heures, 00 minutes, en double exemplaire (5) a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant).

Le président (~~ou remplaçant~~),
René UGO

L'assesseur
Josette SAGNARD

Le secrétaire de séance,
Myriam ROBBE

(1) Préciser s'ils sont excusés.
(2) La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
(3) Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier ou deuxième tour.
(4) Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au PV. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « observations et réclamations ».
(5) Le premier exemplaire du PV est conservé au secrétariat de la communauté de Communes avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces, au représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_04-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/04

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.
Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Les lois du 31 décembre 2012 et du 17 mai 2013 ont modifié les conditions de détermination des indemnités de fonction du président et des vice présidents.
L'article L5211-12 du code général des collectivités territoriales prévoit dorénavant qu'est fixée une enveloppe indemnitaire globale qui correspond à la somme des indemnités maximales de président et de vice président avec un nombre de vice président limité à 20% de l'effectif du conseil communautaire c'est à dire 7 dans le cas du Pays de Fayence.

Le Conseil ayant décidé ce jour d'élire huit vice-présidents, le montant des indemnités doit être adapté pour ne pas dépasser l'enveloppe indemnitaire globale.
Les indemnités des élus votées dans les communautés de communes dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants sont calculées sur la base d'un indice brut terminal de la fonction publique (IB 1015) dans la limite des taux suivants :
Président ..... 67,50 % ..... représentant une indemnité brute de..... 2 565,99 €
Vice président :..... 24,73% ..... représentant une indemnité brute de..... 940,10 €

Afin de tenir compte de l'enveloppe indemnitaire globale, le Président propose les taux suivants :
Président ..... 64,75 % ..... représentant une indemnité brute de..... 2 461,45 €
Vice président :..... 21,98 % ..... représentant une indemnité brute de..... 835,56 €
Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 653 du budget de la Communauté pour 2014.

Le Conseil communautaire,
Vu le résultat du vote, à l'unanimité des membres :

- **FIXE** les indemnités de fonction à compter du 11 avril 2014, date d'installation du Conseil Communautaire à :
- **Président.....64,75 % ..... représentant une indemnité brute de.....2 461,45 €**
- **Vice-présidents :...21,98 % ..... représentant une indemnité brute de.....835,56 €**

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_04B-DE
Reçu le 02/06/2014

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

(article L5211-12 du CGCT)

ANNEXE A LA DELIBERATION N° DCC 140423/04
Séance du conseil communautaire du 23 avril 2014

FONCTION ELECTIVE	ELU	MENSUEL BRUT
président	UGO René	2 461,45 €
1er vice-président	CAVALLIER François	835,56 €
2è vice-président	TRABAUD Robert	835,56 €
3è vice-présidente	FERAUD Eliane	835,56 €
4è vice-président	BOUGE Camille	835,56 €
5è vice-président	FABRE Jean-Luc	835,56 €
6è vice-président	TOSAN Michel	835,56 €
7è vice-président	MARTEL Nicolas	835,56 €
8è vice-président	HUET Jean-Yves	835,56 €

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_05-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/05

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.
Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

DELEGATION DE MISSIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté, le conseil communautaire peut, conformément aux article L5211-2, L2122-22 et L 5211-10, déléguer une partie de ses attributions au Président ou au Bureau. Il est donc proposé au Conseil communautaire de déléguer certaines de ses attributions comme suit :

le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

• VOTE les attributions suivantes :

1/ DELEGATION DE MISSIONS AU PRESIDENT:

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics de la Communauté ;

2° Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les terrains du domaine privé des communes gérés par la Communauté de Communes en bordure du lac de Saint Cassien et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dès lors que leur montant est prévu au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du *c* de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° Prendre toute décision concernant : la préparation, l'exécution et le règlement des marchés, conventions financières et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_05-DE
Reçu le 25/04/2014

Prendre toute décision concernant la passation des marchés, conventions financières et des accords-cadres dès lors que leur montant est inférieur à 89 999€ HT.

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;

8° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes

12° Intenter au nom de la Communauté l'ensemble des actions en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle,

13° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 40 000€ ;

14° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la communauté préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000€ ;

16° Autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement des conseils municipaux.

2/ DELEGATION DE MISSIONS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE :

Prendre toute décision concernant la passation des marchés, conventions financières et accords-cadres dès lors que leur montant est compris entre 90 000€ HT et les seuils des procédures formalisées.

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_06-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/06

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.

Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire et en application de l'article L2121-22 du CGCT, il est proposé de créer huit commissions communautaires disposant des attributions suivantes :

1- Commission culture
2- Commission forêt, espaces naturels, eau
3- Commission finances, administration générale, affaires sociales
4- Commission tourisme
5- Commission sport, jeunesse et nouvelles technologies
6- Commission aménagement du territoire, urbanisme, SCOT, PLH
7- Commission développement économique, agriculture
8- Commission gestion et valorisation des déchets, assainissement

Le Président ajoute que conformément à l'article L5211-40-1, le conseil communautaire peut prévoir la participation des conseillers municipaux aux commissions communautaires. Il propose donc la création de huit commissions et leur ouverture aux conseillers municipaux selon leur domaine de compétence au sein des communes.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

• DECIDE de créer les commissions communautaires ci-dessus désignées et de permettre aux conseillers municipaux d'y participer selon leur domaine de compétence au sein des communes

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_07-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/07

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.
Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Une commission d'appel d'offres est formée dans chaque collectivité territoriale ou établissement public local et a pour compétente l'ensemble des procédures formalisées des marchés publics.
Dans le cas de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, l'article 22 du code des marchés publics précise que la commission est composée du Président de la Communauté ou de son représentant et de 5 membres du conseil communautaire avec la désignation de 6 suppléants.
L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

• Les candidats au poste de délégués titulaires : Mrs Ugo, Pellegrino, Tosan, Theodose, Mmes Feraud et Robbe et les candidats au poste de délégués suppléants : Mrs Cavallier, Trabaud, Fabre, Forniglia, Bormida, Mme Sagnard s'étant fait connaître :

Le Conseil communautaire,
Vu le résultat du vote, à l'unanimité des membres votants
DESIGNE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
René UGO	François CAVALLIER
Eliane FERAUD	Robert TRABAUD
Alex PELLEGRINO	Jean-Luc FABRE
Myriam ROBBE	Jean-Jacques FORNIGLIA
Michel TOSAN	Jean-François BORMIDA
Christian THEODOSE	Josette SAGNARD

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_08-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/08

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.
Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

ELECTION DU REPRESENTANT AU SEIN DU CNAS

La Communauté de communes est membre du CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE), organisme associatif ayant pour vocation de dispenser des prestations à caractère social au bénéfice des agents des collectivités territoriales.

Le Président demande aux candidats au poste de délégué titulaire de se faire connaître et précise que les statuts du CNAS ne prévoient pas de délégué suppléant.

Mme Bertlot se porte candidate

Le Conseil Communautaire,
Vu le résultat du vote, à l'unanimité des membres,
DESIGNE

- **Mme Isabelle BERTLOT, TITULAIRE au sein du CNAS**

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_09-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/09

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.

Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

ELECTION DES REPRESENTANTS AUPRES DE E2S

La Communauté de Communes détient 8% du capital social de la Société d'Economie Mixte E2s (Société d'économie mixte d'exploitation des sources de la Siagnole) et dispose à ce titre d'un siège au sein du conseil d'administration.

Il explique par ailleurs que les statuts de la Société E2s prévoient l'existence d'un collège de censeurs nommé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Le Conseil Communautaire est invité à proposer le nom de trois personnes pour représenter les élus et les agriculteurs du Pays de Fayence.

Mr Fabre se portant candidat au poste de membre au sein de l'assemblée générale, Mr Martel à celui de membre au sein du conseil d'administration et Mr de Clarens au poste de censeur représentant les agriculteurs

le Conseil Communautaire,

Vu les résultats des votes, au 1er tour de scrutin, à l'unanimité des membres votants,

- **DESIGNE COMME MEMBRE :**

Conseil d'administration	assemblée générale
Nicolas MARTEL	Jean-Luc FABRE

- **PROPOSE COMME MEMBRE :**

Collège des censeurs représentant les agriculteurs	Patrick de CLARENS

Acte signé,

René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_10-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/10

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.

Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU SDTAN

Depuis son origine, la Communauté de communes participe à l'élaboration du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire (SDTAN).

Suite au renouvellement du Conseil communautaire et conformément à la convention signée avec le conseil général du Var, la Communauté de communes doit désigner un nouveau représentant au Comité de pilotage ainsi qu'un représentant au Comité technique dont le président propose la participation du directeur des services techniques, Pascal Julita.

Le Président demande aux candidats au poste de délégué titulaire de se faire connaître.

Considérant sa compétence dans le domaine et conformément à sa demande, il est proposé de désigner Mr Fabre comme membre du comité de pilotage représentant de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

le Conseil Communautaire,
Vu les résultats des votes, à l'unanimité des membres,
DESIGNE

Mr Jean-Luc FABRE, membre au Comité de pilotage du SDTAN

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_11-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/11

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.

Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYMIELEC VAR

- Vu l'arrêté préfectoral n°44/2013 du 31 mai 2013 portant extension de périmètre de la Communauté de communes du pays de Fayence à la commune de Bagnols en Forêt ;
- Vu l'article L 5214-21 du CGCT ;
- Vu l'article L5711-3 du CGCT ;
- Vu les statuts du SYMIELEC (Syndicat Mixte de l'énergie des communes du Var)

Conformément à l'article L 5214-21 du CGCT, la Communauté de communes du pays de Fayence est substituée à la commune de Bagnols en Forêt et de Saint Paul en Forêt au sein du SYMIELEC pour l'exercice de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Les statuts du syndicat précisent que chaque commune est représentée par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour siéger au sein de l'organe délibérant du SYMIELEC.

Les candidats au poste de délégués titulaires : Mmes Bounias et Duret et Mr Giordano
et les candidats au poste de délégués suppléants : Mrs Tosan, Bouhet et Martel s'étant fait connaître :

Le Conseil communautaire,
Vu le résultat des votes, à l'unanimité des membres votants
DESIGNE comme délégués au sein du SYMIELEC

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Janine BOUNIAS	Michel TOSAN
Ginette DURET	Nicolas MARTEL
Claude GIORDANO	Adrien BOUHET

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_12-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/12

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.
Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SMIDDEV

- Vu l'arrêté préfectoral n°44/2013 du 31 mai 2013 portant extension de périmètre de la Communauté de communes du pays de Fayence à la commune de Bagnols en Forêt ;
- Vu l'article L 5214-21 du CGCT ;
- Vu l'article L5711-3 du CGCT ;
- Vu les statuts du SMIDDEV (Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers);

Conformément à l'article L 5214-21 du CGCT, la Communauté de communes du pays de Fayence est substituée à la commune de Bagnols en Forêt au sein du SMIDDEV pour l'exercice de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.
Les statuts du syndicat précisent que chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Aussi, le Conseil communautaire est appelé à désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein de l'organe délibérant du SMIDDEV.

• Les candidats au poste de délégués titulaires : Mrs Tosan et Cavallier, et les candidats au poste de délégués suppléants : Mrs Ugo et Huet s'étant fait connaître :

Le Conseil communautaire,
Vu le résultat du vote, à l'unanimité des membres votants
DESIGNE au sein du SMIDDEV

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel TOSAN	**René UGO**
François CAVALLIER	**Jean-Yves HUET**

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_13-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/13

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.

Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SIPME

- Vu l'arrêté préfectoral n°44/2013 du 31 mai 2013 portant extension de périmètre de la Communauté de communes du pays de Fayence à la commune de Bagnols en Forêt ;
- Vu l'article L 5214-21 du CGCT ;
- Vu l'article L5711-3 du CGCT ;
- Vu les statuts du SIPME (Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Estérel);

Conformément à l'article L 5214-21 du CGCT, la Communauté de communes du pays de Fayence est substituée à la commune de Bagnols en Forêt au sein du SIPME pour l'exercice de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Les statuts du syndicat précisent que chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.
Aussi, le Conseil communautaire est appelé à désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein de l'organe délibérant du SIPME.

• Les candidats au poste de délégués titulaires : Mrs Tosan et Cavallier, et les candidats au poste de délégués suppléants : Mrs Ugo et Huet s'étant fait connaître :

Le Conseil communautaire,
Vu le résultat du vote, à l'unanimité des membres votants
DESIGNE au sein du SIPME

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel TOSAN	**René UGO**
Olivier CLEUZIOU	**Jean-Yves HUET**

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_14-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

DCC n° 140423/14

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.

Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU CHARGEE DU SUIVI DU SAGE DE LA SIAGNE

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de désigner un nouveau représentant de la Communauté de communes du Pays de Fayence au sein de la CLE chargée du suivi du SAGE de la Siagne.

En effet, conformément à la directive européenne cadre sur l'eau de 2000, à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et suite aux conclusions du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE 2010-2015), l'Etat a demandé qu'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) soit élaboré au niveau de la vallée de la Siagne.
Ainsi, le 31 mars 2010, les sous-préfectures de Grasse et de Draguignan ont confié officiellement au SIIVU de la Haute-Siagne la responsabilité du portage de la démarche du SAGE de la Siagne.

Le SAGE est un outil de prévention, de planification et de concertation à travers deux documents :

- Le Plan d'Aménagement et Gestion Durable (PAGD), opposable à l'administration
- Le règlement, opposable à l'administration et aux tiers

La démarche se déroule en plusieurs étapes :

- L'émergence qui se termine par un arrêté préfectoral de délimitation du périmètre
- L'instruction (constitution de la Commission locale de l'eau – CLE) qui s'achève avec l'arrêté de composition de la CLE
- L'élaboration du SAGE
- L'approbation du SAGE avec une enquête publique, qui se termine par un arrêté préfectoral approuvant le SAGE (prévu avant fin décembre 2015)
- La mise en œuvre et le suivi

L'arrêté préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE de la Siagne a été pris le 6 décembre 2011. Ce périmètre qui épouse le bassin versant de la Siagne comprend 26 communes dont celles de la Communauté de communes à l'exception de Saint-Paul-en-Forêt et de Bagnols-en-Forêt.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_14-DE
Reçu le 25/04/2014

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE de la Siagne.

Le Président demande aux candidats de se faire connaître.
Mr de Clarens se porte candidat aux fonctions de membre de la CLE

Le Conseil Communautaire,
Vu le résultat du vote, à l'unanimité des membres,

• **DESIGNE Patrick de CLARENS**
membre de la commission locale du l'eau au sein du SAGE de la Siagne.

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_15-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/15

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.

Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA MISSION LOCALE
DRACENIE - VERDON - BAGNOLS - PAYS DE FAYENCE

Le Pays de Fayence est membre de la Mission locale Dracénie – Verdon- Bagnols – Pays de Fayence qui a pour objectif de contribuer à l'insertion solciale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, dont le niveau d'étude varie de la fin de la scolarité obligatoire à 2 ou 3 ans après le bac.
Il convient de désigner un titulaire et un suppléant au sein de cet organisme.

• Les candidates au poste de déléguée titulaire, Mme Bertlot et de déléguée suppléante, Mme Feraud s'étant fait connaître :

Le Conseil communautaire,
Vu le résultat du vote, à l'unanimité des membres votants
DESIGNE au sein de la MISSION LOCALE

TITULAIRE	SUPPLEANTE
Isabelle BERTLOT	**Eliane FERAUD**

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_16-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

DCC n° 140423/16

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.

Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU SICTIAM

Suite au renouvellement du Conseil communautaire et conformément aux statuts de la Communauté de communes, il convient de désigner un nouveau représentant de la Communauté de communes du Pays de Fayence au sein du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM).

• Les candidats au poste de délégué titulaire, Mr Fabre et de déléguée suppléante, Mme Feraud s'étant fait connaître :

Le Conseil communautaire,
Vu le résultat du vote, à l'unanimité des membres votants
DESIGNE au sein du SICTIAM

TITULAIRE	SUPPLEANTE
Jean-Luc FABRE	**Eliane FERAUD**

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-200004802-20140423-140423_17-DE
Reçu le 25/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var – Arrondissement de Draguignan

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 14 H 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 32
Présents..... 27
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés..... 32

Secrétaire de séance : Myriam ROBBE

DCC n° 140423/17

Date de convocation : 17-04-2014

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : Isabelle Bertlot, Michel Tosan, CALLIAN : Sylvie Amand-Vermot, François Cavallier, Christian Louis, FAYENCE : Monique Christine, Jean-Luc Fabre, Bernard Henry, Josette Sagnard, MONS : Patrick de Clarens, Eliane Feraud, Augusta Cheyres, MONTAUROUX : Jean-François Bormida, Joëlle Fabre, Jean-Yves Huet, Marie-Josée Mankai, Christian Theodose, SAINT PAUL : Adrien Bouhet, Nicolas Martel, Myriam Robbe, SEILLANS : Jean-Jacques Forniglia, René Ugo, TANNERON : Marie-José Bauduin, Maurice Bottero, Robert Trabaud, TOURRETTES : Camille Bouge, Alex Pellegrino.

Absents excusés : Lionel Fabre (pouvoir à F. Cavallier), Isabelle Derbes (pouvoir à S. Amand-Vermot), Philippe Fenocchio (pouvoir à JL Fabre), Christine Miralles (pouvoir à René Ugo), Elisabeth Menut (pouvoir à C. Bouge).

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Président explique qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications budgétaires afin de régulariser :

- Un excédent du produit de la fiscalité directe locale supérieur de 45 178 € par rapport à l'estimation qui avait été faite au moment du vote du budget prévisionnel
- Un excédent du produit de la TEOM supérieur de 127 675,07 € par rapport à l'estimation qui avait été faite au moment du vote du budget prévisionnel
- Des annulations de titres
- Une augmentation de crédit en section d'investissement pour l'équipement OM, les gymnases intercommunaux et le tourisme

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

• **APPROUVE** les modifications ci-dessus mentionnées dont le détail est annexé à la présente.

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
083-2[illegible]02-20140423-140423_C3_DE
Reçu le 25/04/2014

83055	Communauté de Communes du Pays de Fayence Communauté de Communes du Pays de Fayence	DM n°1 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE SUITE ETATS 1259 ET TOM (annexe DCC 140423-17)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	163 393.07 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**163 393.07 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6711-812 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-61 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-812 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-73111-01 : Taxes foncières et d'habitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 718.00 €
R-7331-812 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0.00 €	0.00 €	0.00 €	127 675.07 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**173 393.07 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**173 393.07 €**	**0.00 €**	**173 393.07 €**
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	163 393.07 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**163 393.07 €**
D-2031-80-812 : Matériels, équipements OM	0.00 €	125 675.07 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**125 675.07 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2135-81-413 : Couverture de la piscine de Fayence	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2148-84-411 : Gymnase intercommunal	0.00 €	42 718.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-88-95 : Actions touristiques	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**8 000.00 €**	**45 718.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**8 000.00 €**	**171 393.07 €**	**0.00 €**	**163 393.07 €**
Total Général		**336 786.14 €**		**336 786.14 €**

(1) y compris les restes à réaliser